



Formulaire & Contrat d'Adoption

1. Informations sur l'adoptant

- **Nom et prénom :**
- **Adresse complète :**
- **Code postal :** **Ville :**
- **Téléphone portable :**
- **Adresse e-mail :**
- **Date de naissance :**
- **Profession :**
- **Avez-vous déjà des animaux ?** Oui Non
Si oui, précisez :

2. Informations sur l'animal adopté

- **Nom de l'animal :**
- **Espèce / Race :**
- **Sexe :** Mâle Femelle
- **Âge approximatif :**
- **Stérilisé(e) :** Oui Non
N° d'identification :
- **Historique médical (vaccins, traitements, maladies connues) :**
.....
.....
.....
.....
.....

3. Articles du contrat d'adoption

ARTICLE 1

L'adoptant s'engage à garder l'animal adopté pendant le reste de sa vie. Il ne pourra ni le donner, ni le vendre.

En cas d'impossibilité de le garder, il contactera l'Association Green Wolf, qui l'aidera à trouver la meilleure solution ou reprendra l'animal.

ARTICLE 2

L'adoptant s'engage à offrir des conditions de vie adéquates : habitat approprié, nourriture



de qualité, environnement sain et propre.

Il veillera à ne pas nuire à sa santé (pas de courant d'air, pas d'exposition directe au soleil derrière une vitre, pas de tabac dans la même pièce, etc.).

ARTICLE 3

L'adoptant s'engage à consacrer le temps nécessaire au bien-être et à l'épanouissement de l'animal, et à lui offrir une vie stimulante (sorties et/ou contacts quotidiens).

ARTICLE 4

L'adoptant s'engage à ne pas faire reproduire l'animal adopté, quel que soit son sexe.

ARTICLE 5

L'adoptant s'engage à consulter un vétérinaire dès les premiers signes de maladie, autant de fois que nécessaire, et à en assumer les frais.

L'Association recommande de consulter un vétérinaire spécialisé si besoin.

L'adoptant reconnaît que l'Association ne peut être tenue responsable des pathologies qui pourraient apparaître après l'adoption, qu'elles soient connues ou non au moment de celle-ci.

ARTICLE 6

L'adoptant s'engage à communiquer tout changement d'adresse à l'Association Green Wolf.

ARTICLE 7

L'adoptant s'engage à donner régulièrement des nouvelles à l'Association et à signaler tout problème concernant l'animal adopté.

En cas d'absence prolongée de nouvelles et de doute sur le bien-être de l'animal, l'Association pourra contacter l'adoptant et organiser une visite si nécessaire.

ARTICLE 8

L'adoptant accepte les visites des membres de l'Association pour vérifier que les conditions de vie prévues au contrat sont respectées.

En cas de non-réponse de l'adoptant, une visite pourra être effectuée sans préavis.

ARTICLE 9

La participation financière versée pour l'adoption n'est pas remboursable, quelle que soit la raison (retour de l'animal, décès, etc.).

En cas de non-respect d'un ou plusieurs articles, l'Association se réserve le droit de rompre le contrat et de reprendre l'animal.

4. Conditions financières

Participation aux frais d'adoption :

- NAC : à préciser : €
- Animaux de la ferme : à préciser : €

Cette somme couvre une partie des frais vétérinaires, alimentaires et administratifs liés à l'animal.



5. Signatures

Je déclare avoir lu, compris et approuvé les termes du présent contrat d'adoption.

- **Adoptant(e)**

Nom et prénom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

- **Représentant de l'Association Green Wolf**

Nom :

Signature :

Date et lieu :